



## Erreur avenant contrat

Par **Samouette83**, le **16/09/2019** à **13:42**

Bonjour, j'ai été embauchée dans l'éducation nationale en tant que contractuel pour remplacer un professeur. Mon contrat (15jours) était de 18h (temps plein). Le professeur remplace revient à mi temps et donc il ne me reste que 11h a effectuer.  
Sur l'avenant signé des deux parties il est écrit que "les clauses du contrat demeurent inchangées", donc que l'éducation nationale va me payer 18h pour 11h de travail effectué. Peuvent ils par la suite me demander un remboursement ?  
J'ai appelé ce matin la dame qui s'est occupé de l'avenant et elle m'a confirmé l'avenant de 18h par semaine.

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **08:09**

Bonjour,  
SI vous avez signé un avenant, c'est pour accepter certainement que la durée effective du temps de travail soit ramenée de 18 à 11h.  
Vous serez donc payée sur 11H.  
SI non l'établissement d'un avenant n'aurait aucun sens ni utilité.